



0 4 OCT. 2018 62170 MONTREUIL-SUR-MER

## Gouvernance du bassin Authie et projet d'extension du Syndicat Mixte Canche et Affluents

# Dissolution de l'Institution Interdépartementale de la Vallée de l'Authie

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcéa)

Réunion du 26 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à dix- huit heures, les Membres du Syndicat Mixte Canche et Affluents se sont réunis au 19 Place d'Armes à Hesdin, sous la présidence de Monsieur Bruno ROUSSEL, suite de convocation en date du 14 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Freddy BLOQUET, Monsieur Henri BOITEL Monsieur Jean-Marie TINCHON et Monsieur Marc RICART délégués représentant la communauté de communes du Ternois; Monsieur Philippe LEJOSNE, Monsieur Bernard BAYOT, Monsieur Alain CARLIER et Monsieur Jean-Claude DARQUE délégués représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno ROUSSEL, Monsieur Hubert DOUAY et Monsieur Lucien BONVOISIN délégués représentant la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

#### Absents excusés:

Madame Mary BONVOISIN, Monsieur Pierre-Georges DACHICOURT, Monsieur Jean LEBAS et Monsieur Philippe FOURCROY délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Bernard TAFFIN délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées. Monsieur Christophe COFFRE délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Guy LAMBERT délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

#### Autres membres présents :

Monsieur Bruno COUSEIN, Président de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Marc BRIDOUX, Président de la communauté de Communes du Ternois; Monsieur Ghislain TETARD, Conseiller Régional et Président de la CLE; Monsieur Cyril CONGY, Chef de service environnement de la Communauté d'Agglomération Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Thomas CLAYES, DGA de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.

#### Autres membres excusés :

Monsieur Michel Wathelain, Président de la Communauté de Communes du Coquelicot ; Monsieur Laurent SOMON, Président de la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie et Monsieur Francis PETIT, viceprésident de la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie.

Nombre de délégués en exercice : 14 Nombre de délégués présents : 13

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 10

Titulaires: 10 Suppléants: 3



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"),
- Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), mettant fin à la clause de compétence générale des Départements et la nécessité pour l'Institution Interdépartementale de la Vallée de l'Authie d'évoluer vers la création d'un syndicat mixte;
- VU la loi 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;
- VU la délibération du 20 février 2018 du conseil syndical du Symcéa pour la proposition d'un périmètre Canche et Authie ;
- Considérant la concertation menée depuis 2016 avec les EPCI à fiscalité propre concernés par le bassin de l'Authie,
- Considérant la proposition faite le 14 juin 2018 lors de la réunion conduite par le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Sous-Préfet d'Abbeville pour l'élaboration des statuts d'un syndicat mixte Canche et Authie et l'accord de principe relatif au projet de statuts du syndicat mixte Canche et Authie des EPCI-FP des deux bassins réunis le 21 septembre 2018;
- Considérant l'objectif des conseils départementaux du Pas-de-Calais et de la Somme de présenter une délibération de dissolution de l'Institution Interdépartementale de la Vallée de l'Authie au 31 décembre 2018 et la nécessité de prévoir les modalités de fin d'exercice budgétaire ainsi que celles relatives aux ressources humaines;

### Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

Sous réserve de la validation de la délibération relative à l'extension du périmètre du syndicat mixte au bassin Authie et du projet de statuts,

**AUTORISE** le Président à étudier avec les Conseils Départementaux du Pas-de-Calais et la Somme, les modalités de transfert des budgets concernant les missions et programmes initialement exercés par l'Institution Interdépartementale de la vallée de l'Authie ainsi que les possibilités d'intégration des membres de l'équipe selon les fiches de postes établies par le syndicat mixte étendu au bassin Authie.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 23000 de la publication et de l'affichage le 12000 de la publication et de l'affichage le 12000

REÇU LE
- 4 OCT. 2018

SOUS-PREFECTURE

Bruno ROUSSEL Président du Symcéa

2